

Bilan positif pour l'année de mesure 2014

Durant l'année de mesure 2014, les mesures de la qualité ont été pour la majeure partie introduites par l'ANQ au sein des cliniques psychiatriques de Suisse. Pour 2014, le bilan positif est très réjouissant:

- La qualité des données n'a cessé de s'améliorer depuis le début des mesures.
- Toutes les cliniques psychiatriques de Suisse présente une valeur différentielle positive au niveau de l'importance des symptômes pour BSCL et HoNOS.
- De nombreuses cliniques ont intégré les mesures dans leurs traitements et retirent un avantage direct de l'utilisation des instruments.

Première publication transparente des résultats de l'importance des symptômes

Les résultats des mesures de l'importance des symptômes en psychiatrie pour adultes font l'objet d'une première publication transparente par clinique. Les mesures réalisées dans le secteur des soins psychiatriques se concentrent à l'heure actuelle sur les indicateurs «Importance des symptômes» et «Mesures limitatives de liberté». L'importance des symptômes est relevée auprès des patientes et patients à l'aide de l'instrument BSCL (autoévaluation) et auprès du personnel soignant avec l'instrument HoNOS (évaluation par des tiers). Les résultats sont calculés à partir de la différence entre les valeurs à l'admission et à la sortie. A l'aide d'une méthode statistique, ces valeurs différentielles sont épurées des différences au niveau des populations de patients telles que p.ex. l'âge, le sexe ou le degré de l'importance des symptômes à l'admission.

Les valeurs de l'importance des symptômes ne constituent qu'un seul aspect de la qualité totale des soins dispensés et doivent donc être interprétées dans le contexte global de la clinique concernée. Elles servent à la fois à l'autoréflexion et au développement ultérieur de la qualité au sein des cliniques, de même qu'à l'information d'autres cercles intéressés et du public. Elles n'ont pas pour objectif d'établir des classements des cliniques.

La publication transparente des résultats des mesures limitatives de liberté est prévue l'an prochain.

Accélération du développement des mesures de l'ANQ

Les commissions de l'ANQ et les groupes d'experts spécialement créés pour l'occasion poursuivent l'analyse active de la méthode d'évaluation, intègrent les retours des procédures de consultation ou des ateliers et sont les véritables acteurs du développement constant des mesures.

L'ANQ, une association pionnière

La loi sur l'assurance-maladie (LAMa) de 1994 constitue la base des mesures de la qualité des résultats réalisées par l'ANQ. Afin de satisfaire à ses prescriptions légales, la loi stipule un engagement contractuel en faveur de l'assurance de la qualité: l'efficacité, l'utilité et la rentabilité des prestations doivent ainsi faire l'objet d'un contrôle périodique. A cette fin, les hôpitaux, cliniques, assureurs et cantons ont fondé l'association ANQ. Cette dernière réalise des mesures uniformes à l'échelle nationale dans les domaines de la médecine somatique aiguë, de la réadaptation et de la psychiatrie, effectue des évaluations comparatives et publie les résultats.

Les mesures de l'ANQ ont donc été initiées par les hôpitaux et les cliniques (par l'intermédiaire de l'association faitière des hôpitaux H+). Les membres de l'ANQ, resp. leurs experts participent activement à la conception et à la définition de l'ensemble des mesures et processus. Les indicateurs de la qualité des résultats en psychiatrie, élaborées au sein de commissions spécialisées, sont relevés depuis le 1er juillet 2012.

Le fait que tous les partenaires tarifaires participent ensemble à la promotion active du développement de la qualité des soins stationnaires à l'échelle nationale constitue une réelle performance sur le plan international